Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260922-2026_53-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	12	1	13

Date de convocation
18/09/2026
Date d'affichage
24/09/2026

L'an 2026, le 22 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, SANQUER Fabien, TOBIE Guillaume, CHATELAIN Morgane-Katell, PITON Benoît, BERDER Patrice, AUVRET Stéphane
Absents :
Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie
Excusé(s) ayant donné procuration : DE FONSECA Stéphanie (pouvoir à Fanny LE BOT)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_53 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15 ;
Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme de la publicité, de l'entrée en vigueur et de la conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2026 tel qu'annexé.

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN